

Année universitaire 2024-2025
Demande de bourse d'enseignement supérieur



Date limite de dépôt des dossiers 30 avril 2025

Le Conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu a fixé, par délibération du 6 novembre 2024, les modalités d'attribution de la bourse municipale d'enseignement supérieur en faveur des étudiants Hiriburutar poursuivant des études au-delà du baccalauréat.

Conditions à remplir

- avoir le statut étudiant,
- être bénéficiaire d'une bourse d'État ou Régionale sur critères sociaux à partir de l'échelon 0 bis (ou d'une bourse régionale pour la filière sanitaire et sociale) ou d'une aide spécifique d'urgence,
- être âgé de moins de 28 ans pour une première demande, 32 ans pour un renouvellement,
- avoir sa résidence familiale située à Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu

Pièces obligatoires

→ si le jeune est rattaché fiscalement à la famille :

- ⇒ Justificatif de domicile à Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu (*Taxe d'habitation, taxe foncière, facture de fournisseur d'énergie...*)

Remarque : une facture de téléphonie mobile ne vaut pas justificatif de domicile

- ⇒ RIB
- ⇒ Notification définitive d'attribution de la bourse

Le versement de la bourse municipale ne sera effectif que sur présentation de la notification définitive

- ⇒ Certificat d'inscription universitaire
- ⇒ Justificatif de la situation de famille (joindre les photocopies du livret de famille justifiant la composition du foyer (parents et enfants))

→ si le jeune est indépendant fiscalement :

- ⇒ Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023, **au nom du jeune**
- ⇒ Justificatif de domicile à Saint-Pierre d'Irube/ Hiriburu (*Taxe d'habitation, taxe foncière, facture de fournisseur d'énergie...*)

Remarque : une facture de téléphonie mobile ne vaut pas justificatif de domicile

- ⇒ RIB
- ⇒ Notification définitive d'attribution de la bourse

Le versement de la bourse municipale ne sera effectif que sur présentation de la notification définitive

- ⇒ Certificat d'inscription universitaire

Année universitaire 2024-2025
Demande de bourse municipale d'enseignement supérieur

A déposer au plus tard, pour le mercredi 30 avril 2025

- **Par courriel à l'adresse suivante : ccas@saintpierredirube.fr**
- **Par courrier :** C.C.A.S de Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu
 - **Maison de la Vie Sociale, 15 avenue du Labourd**
 - **64990 Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu**

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le CCAS :

Tél. : 05.59.44.03.53 / Courriel : ccas@saintpierredirube.fr

NOM (en majuscule) : Cliquez ici pour entrer du texte.

Prénoms : Cliquez ici pour entrer du texte.

Avez-vous reçu une bourse de la Commune de Saint-Pierre d'Irube / Hiriburu, l'an dernier ?
(année scolaire 2023/2024).

OUI

NON

Domiciliation administrative du responsable légal ou du jeune (fiscalement indépendant)

N° Cliquez ici pour entrer du texte. Rue Cliquez ici pour entrer du texte.

Complément : Cliquez ici pour entrer du texte.

CP Cliquez ici pour entrer du texte. VILLE Cliquez ici pour entrer du texte.

Fixe : Cliquez ici pour entrer du texte. **Portable :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Adresse courriel : Cliquez ici pour entrer du texte.

Cursus scolaire

- **Date d'obtention du baccalauréat ?** Cliquez ici pour entrer du texte.
- Dernier diplôme obtenu (postérieur au baccalauréat) Cliquez ici pour entrer du texte.
- Études effectuées année scolaire 2023 – 2024 : Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Diplôme préparé année scolaire 2024 – 2025 :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Bac+2 1ère année 2ème année

Prépa 1ère année 2ème année

Licence/BUT 1ère année 2ème année 3ème année

Master 1ère année 2ème année

Autre (Précisez) : Cliquez ici pour entrer du texte.

Domaine : Santé Sciences Lettres Gestion/Eco Sciences

humaines : Artistique Commerce Sports Management Droit

Autre (précisez) : Cliquez ici pour entrer du texte.

Ville où se dérouleront les études : Cliquez ici pour entrer du texte. Département : Cliquez ici pour entrer du texte.

Versement de la bourse

Vous serez avisé(e) **par courrier à votre domicile** de la décision d'attribution ou de non-attribution de la bourse municipale, de son montant et de son versement dans le courant du mois de janvier 2025.

Deux possibilités de versement (cochez la case correspondante) :

I. Paiement à l'intéressé(e)

- joindre **votre** Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

II. Paiement aux parents

- joindre le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal **de vos parents**.

- **dans ce cas seulement et si vous êtes majeur(e)**, remplir la déclaration ci-dessous en écrivant la mention «Lu et approuvé», suivie de votre signature.

Autorisation :

Je soussigné(e), [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Autorise mon père ma mère

à recevoir le montant de la bourse municipale qui m'est attribuée.

Fait à _____, le [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé»).

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Date dépôt dossier :